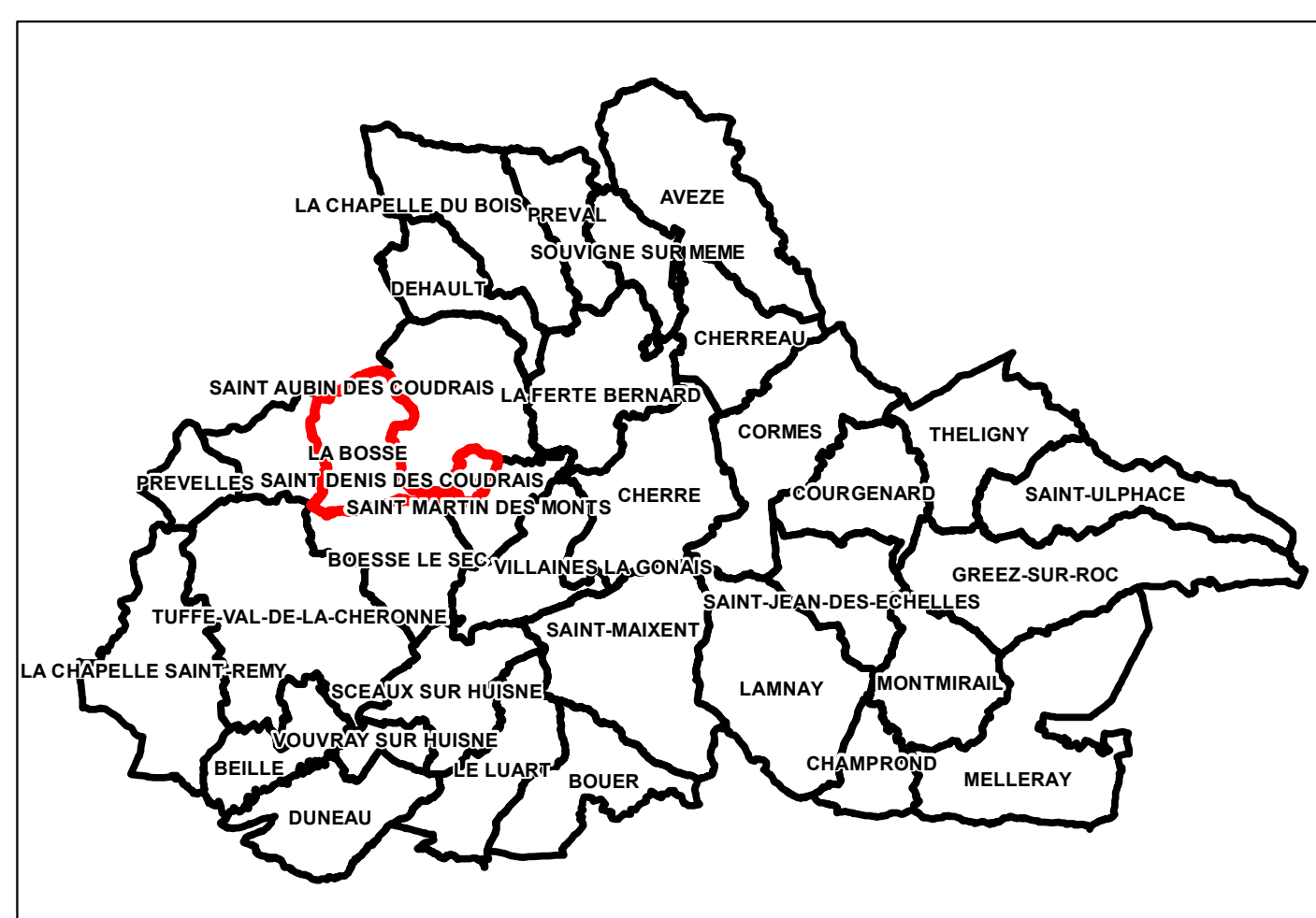


Cartographie des servitudes d'utilité publiques

1:6 000



Légende

I. – SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

- A1 - Bois et forêt relevant du régime forestier

- | | |
|---|---|
|  | A1 - Bois et forêt relevant du régime forestier |
|  | AC1 : Périmètre Monument Historique |
|  | AC2 : Servitudes pour la protection des sites et monuments naturels |
|  | AC3 : Zone de protection du Patrimoine architectural, Urbain et Paysage |

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

- AS1 : Périmètre protection captage eau potable

- Protection immédiate

- Protection rapprochée

- Protection éligible

-
- Protection éloignée

- EL7 : Servitudes d'alignement

- I4 : Servitude relative a l'établissement des canalisations électriques

-  Bande impactée par une ligne aérienne de 90 kV

- Bande impactée par une ligne souterraine

-
<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

- PM1 - Servitude résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles

- 
- Zone réglementaire faible urbaine du PPRI de l'Huisne

- 
- Zone réglementaire moyenne naturelle du PPRI de l'Huisne

-  Zone réglementaire moyenne urbaine du PPRI de l'Huisne

- Zone réglementaire forte du BRPI de l'Huïgne.

- Zone réglementaire forte du PR

- 
- Futur lac du PPRI de l'Huisne

